DL 24-4-67 63004

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE STRASBOURG

ABONNEMENT ANNUEL 25 F.

Tél. 34-14-63 - Poste 93
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MOSELLE, VOSGES) MEUSE
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux : Cité Administrative, 2, Rue de l'Hôpital Militaire
67 STRASBOURG
C. C. P. : STRASBOURG 55-08-86

20 Avril 1967

Supplément n° 3 au Bulletin du mois d'Avril 1967

DESHERBAGE SELECTIF DES CEREALES
LA DESTRUCTION DES ADVENTICES DICOTYLEDONES

Dans notre note du 6 Mars, nous avons précisé les techniques de desherbage précoce avec l'emploi de COLORANTS NITRES, DICAMBA, IOXYNIL.

L'utilisation des Phytohormones et produits spéciaux pourra être envisagée maintenant. Le choix de l'herbicide doit être fonction de la diversité et de la dominante des espèces d'adventices à détruire. Précisons que les desherbages précoces sont toujours les plus rentables.

LES PHYTOHORMONES

Les produits classiques sont du type 2,4-D, M.C.P.A. Ils sont caractérisés par une forte action de pénétration et de diffusion interne systémique et télétoxique.

Les Phytohormones sont très efficaces contre les Chardons et contre un certain nombre d'espèces d'adventices : Sanve, Ravenelle, Renoncule, Vesce, Chenopode, Rumex, Coquelicot, Capselle bourse à pasteur, etc...

Les spécialités à base de 2,4-D peuvent être utilisées sur les variétés de céréales peu sensibles (notamment blé d'hiver). Le M.C.P.A. est à réserver plus spécialement aux variétés sensibles, orges, avoine de printemps.

Le M.C.P.A. convient aussi pour les cultures dans lesquelles se trouve un semis de petites graines (luzerne, trèfle) à condition toutefois, de bien se conformer aux indications portées sur les emballages.

CONDITIONS D'APPLICATION DES PHYTOHORMONES

Avec les Phytohormones, le débit/ha peut être nettement inférieur à celui nécessaire pour les Colorants nitrés sans toutefois descendre en dessous de 200 litres/ha.

Le traitement se situe dans la période de montaison, le plus tôt possible après le tallage. Bien nettoyer les appareils après pulvérisation.

Pour que les Phytohormones donnent leur plein effet, une température de 12 à 13° au minimum est nécessaire. En période plus froide avec risque de pluie, choisir les Esters lourds non huileux de préférence, ou une spécialité à base de M.C.P.A. + 2,4,5-T (particulièrement indiqué dans ces conditions).

.../...

357

Ne traiter que par temps calme avec des appareils plaquant bien le liquide au sol pour éviter des déplacements de gouttelettes ou vapeurs sur d'autres cultures sensibles (vigne, pommes de terre, tabac, houblon, etc...). En cas de dégâts causés aux cultures voisines, la responsabilité des cultivateurs peut être engagée.

PRODUITS SPECIAUX : M.C.P.P. et M.C.P.B. - 2,4-D.P.

Le M.C.P.P. ou MECOPROP, le 2,4-D.P. ou DICHLORPROP, associés le plus souvent aux hormones classiques permettent d'agir à des degrés variables à l'égard des espèces résistantes au 2,4-D et au M.C.P.A. (Gaillet-gratteron notamment). Il agit également sur les Chardons, Vesces, etc...).

Le PICHLORAME est un produit offrant approximativement les mêmes possibilités : il s'utilise à faible concentration.

Le M.C.P.B. produit de desherbage précoce, mais dont l'emploi peut s'échelonner depuis le début du tallage jusqu'à la fin de la montaison. Sont sensibles à ce produit : le Bleuet, la Capselle bourse à pasteur, les Chenopodes, le Coquelicot, le Fumeterre, le Liseron des champs, l'Ortie royale, la Moutarde des champs.

ASSOCIATION D'HERBICIDES :

Pour obtenir la plus grande efficacité possible sur une gamme très étendue de mauvaises herbes (en particulier à l'égard des espèces résistantes aux Phytohormones classiques), de nombreuses spécialités commerciales associent plusieurs produits de base.

Certaines de ces associations sont utilisables en cours de tallage et permettent donc un desherbage précoce :

- 2,4 M.C.P.A. + Dicamba
- Mécoprop + Ioxynil.

Les autres ne peuvent être employées qu'à partir de la fin du tallage ou en début de montaison :

- Mécoprop + 2,4-D + 2,4-M.C.P.A. + Pichlorame
- Dichlorprop + 2,4-D
- Dichlorprop + 2,4-M.C.P.A. + 2,4-D
- Mécoprop + 2,4,5-T
- Dinosèbe + 2,4-M.C.P.A.
- Dinosèbe + 2,4-D

REGLEMENTATION DE L'EMPLOI DES PRODUITS A BASE D'HORMONES DANS LE VIGNOBLE DELIMITE

Deux arrêtés préfectoraux en vigueur respectivement dans les départements du HAUT-RHIN et du BAS-RHIN, règlementent l'emploi des produits à base d'hormones dans le vignoble délimité tout en rendant la lutte obligatoire contre les Chardons sur le territoire de ces deux départements.

L'article 6 précise que cette règlementation de l'emploi des herbicides hormonés ayant pour objet essentiel la préservation du vignoble contre les projections ou émanations d'hormones, s'exercera dans les communes viticoles de la zone délimitée à appellation contrôlée.

Dans celle-ci :

1) L'emploi des hormones est interdit dans un périmètre de 150 m de largeur à partir de la limite extérieure du vignoble jusqu'au 15 Juillet.

.../...

2) L'emploi des formulations à base d'esters ou de débroussaillant est interdit dans une zone de 2.000 m de largeur à partir de 150 m de la limite extérieure du vignoble. Dans ce même secteur, les hormones ne peuvent être épandues qu'à l'aide d'appareils pulvérisateurs munis de rampes basses et mettant en oeuvre au minimum 300 litres de liquide par hectare, sous pression inférieure à 5 kg par centimètre carré.

Si ces mesures sont susceptibles d'assurer la protection du vignoble délimité, il ne faut pas oublier que les hormones peuvent causer des dégâts à de très nombreuses autres cultures, telles que houblon, arbres fruitiers, cultures légumières, pépinières, etc...

Les agriculteurs devront se montrer d'autant plus prudents que les cultures en cause sont plus proches des céréales desherbées.

D'une façon générale, les précautions suivantes doivent être strictement observées :

- Proscrire les pulvérisations à débit réduit et les "atomiseurs" qui divisent le liquide en gouttelettes très fines, trop facilement transportées hors des limites du champ à desherber.
- Ne traiter que par temps calme, sans vent, et lorsque la température de l'air ne dépasse pas 25° C.
- Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs après usage, ou mieux, ne les utiliser que pour des travaux de desherbage, c'est-à-dire ne s'en servir en aucun cas pour les traitements insecticides ou fongicides des cultures.

L'usage des Colorants en application précoce permet de stopper le développement des Chardons et ainsi, très souvent, d'éviter qu'ils fleurissent.

Sur terres non cultivées, on peut utiliser le DIQUAT, produit pratiquement sans danger pour les cultures voisines et qui ne présente pas les nombreux inconvénients des produits à base d'hormones.

Les agriculteurs ou entrepreneurs de traitements effectuant des pulvérisations hormonées, sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux cultures voisines.

/ Information /

GRANDES CULTURES

- POMMES DE TERRE -

DESHERBAGE DES POMMES DE TERRE

Indépendamment des techniques culturales classiques (binage, sarclage, buttage) on peut recourir à des méthodes de desherbage chimique.

1) Soit par l'utilisation de Colorants nitrés peu de temps avant la sortie des pommes de terre si une levée importante d'adventices est constatée,

2) Soit par l'emploi d'herbicides nouveaux, récemment autorisés. Parmi ceux-ci citons le Linuron, le Monolinuron ou l'association de ces deux produits à raison de 2 kg de produit commercial à l'hectare, ou le Métobromuron, à la dose de 4 kg de produit commercial à l'hectare.

Le traitement doit être fait avant l'émergence des pommes de terre, après le buttage définitif (on utilisera 400 à 600 litres de solution à l'hectare).

Tenir compte de la rentabilité de ces opérations.

A noter que ces produits ont une rémanence de 3 à 4 mois et qu'il convient par conséquent, de ne pas semer après arrachage avant ce délai, de plantes sensibles au desherbant utilisé. Cette remarque est particulièrement valable pour les cultures de pommes de terre primeurs.

.../...

358

C O L Z A

CHARANCON DES SILIQUES

Les premiers Charançons des Siliques ont fait leur apparition dans les champs de colza et l'on peut craindre une augmentation rapide des populations dans les jours à venir. Des attaques graves pourront se produire dans les secteurs les plus infestés.

Un traitement devra être envisagé au stade de la pleine floraison des colzas, c'est-à-dire à un stade qui permettra d'atteindre le plus grand nombre possible de ces insectes. On utilisera l'un des produits réputés non dangereux pour les abeilles, à savoir : Toxaphène, Polychlorocamphane, Endosulfan, Pyréthrine, Phosalone aux doses conseillées (voir notice en votre possession).

La concentration de ces parasites se faisant à partir des bordures de champs, le traitement peut être limité à ces dernières. En cas de fortes pullulations, étendre le traitement à toute la superficie des cultures.

ARBRES FRUITIERS

/ Avertissement /

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Renouveler la protection fongicide dans la période du 22 au 25 Avril.

/ Information /

HOPLOCAMPES DES PRUNES

Ces parasites assez fréquents dans nos régions, peuvent causer de graves dégâts certaines années, notamment sur mirabelliers.

Les insectes parfaits ont l'aspect de petites guêpes noires ou brun-jaune. Après accouplement, les femelles pondent dans les fleurs épanouies. A l'éclosion, les larves (à forte odeur de punaise), pénètrent dans les tout jeunes fruits et en dévorent l'intérieur.

Il convient d'exécuter un traitement sur les pruniers ayant atteint le stade G, qui correspond à la fin de la chute des pétales. On utilisera l'un des insecticides suivants :

- Carbaryl	: 100 gr.	de M.A./hectolitre	- H.C.H.	: 120 gr.	de M.A./hectolitre
- Parathion	: 15 gr.	"	- Oléoparathion	: 15 gr.	"
- Azinphos	: 20 gr.	"	- Déméton méthyle	: 25 gr.	"
- Lindane	: 15 gr.	"			

La pulvérisation doit être abondante à une pression d'au moins 10 kg.

HOPLOCAMPES DES POIRES

Dans les vergers habituellement contaminés par cet insecte, appliquer un traitement insecticide (au stade chute des pétales), en utilisant une bouillie préparée avec un des insecticides désignés ci-après : Carbaryl : 75 gr. de M.A. par hl d'eau Parathion : 25 gr. de M.A. par hl d'eau - Azinphos : 50 gr. de M.A. par hl d'eau.

HANNETONS

Les premiers vols de Hannetons sont actuellement observés dans les régions soumises au régime II (Bas-Rhin, Nord du département du Haut-Rhin, Sud des Vosges, partie des départements de la Moselle, de la Meurthe-et-Moselle et de la Meuse).

.../...

La lutte contre les Hannetons considérés comme défoliateurs, peut être conduite à l'aide d'insecticides à base de Lindane, H.C.H., Parathion, en poudrage ou en pulvérisation.

Sur les arbres fruitiers, ne pas traiter pendant la période de floraison.

V I G N E

CIGARIERS

Les premiers Cigariers ont fait leur apparition dans les vignobles et l'on peut s'attendre à une intensification rapide des sorties de ces insectes.

Afin de protéger la jeune végétation, on pourra effectuer, dès la reconnaissance de ces insectes sur les vignes, un traitement insecticide en utilisant une spécialité à base de H.C.H., Lindane, D.D.T., Dieldrine, Aldrine ou Chlordane. On opèrera en pulvérisation.

CULTURES LEGUMIERES

- CHOUX -

MOUCHE DU CHOU

Cet insecte est actuellement très actif et des dégâts importants sont à craindre.

A la suite des essais entrepris pour lutter contre ce parasite, nous conseillons d'opérer de la façon suivante :

Soit en pulvérisation copieuse au pied des plantes, 70 à 100 cm3 par pied d'une bouillie à base de :

- Carbophénothion, Diethion, Parathion : 30 gr. de M.A./ha.
- Diazinon : 50 gr. "
- Bromophos : 50 gr. "

Soit par épandage de granulés à base de :

- Thrichloronate ou de Diazinon, à raison d'environ 1 gr. de produit commercial par pied.

Il n'est pas nécessaire d'enfouir ces granulés.

On peut aussi opérer par trempage des plants.

CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP

- ASPERGE -

MOUCHE DE L'ASPERGE

Les conditions météorologiques actuelles sont favorables aux sorties de la Mouche de l'asperge. Les vols pourront s'intensifier rapidement notamment si le beau temps actuel devait se maintenir.

Dans les jeunes aspergeraies considérées comme pépinières, un traitement insecticide doit être envisagé.

On opèrera par beau temps et dès l'apparition des premiers turions. Pour le choix des produits, se référer à la liste en votre possession (produits homologués - rubrique de l'Asperge).

Les Contrôleurs chargés des :
Avertissements Agricoles :
J. BERNARD et C. GACHON.

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux :
J. HARRANGER.

Imprimerie de la Station de STRASBOURG / Directeur-Gérant : L. BOUYX.